



## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

### \*\*\* SÉANCE

DU JEUDI 17 JANVIER 2013

\*\*\*

L'An Deux Mille Treize, le jeudi 17 janvier, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 11 janvier, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h04, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mme Christine FESSARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de :  
M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette jusqu'à 20H20 (dossier 3) ;  
M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; M. BEHAR Claude ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynald ; M. PATTYN Patrick ;  
M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone ;  
M. SILIGHINI Gérard ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ;  
M. BOULANGER Jean-Christophe ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ;  
M. FERROUK Sid-Ali ; Mme BRUNAS Annick suppléante de Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ;  
Mme FURNON Nathalie ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. LAMBERT Alain ;  
M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ;  
M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad ; M. LE BEC Serge suppléant de CHELLAFA Farid ;  
M. MORILLON Marc suppléant de M. DUMONT Gérard ; M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette ;  
M. GANTIER François ; M. HERVIEU Michel suppléant de M. WATEL Patrik ;  
M. CRETOT Didier ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ;  
M. CHAPLAIS Robert ; Mme BOCAGE Sophie ; M. DUPARD Gérard ; M. FEUVRAIS Martial ;  
M. EUDIER Moïse ; M. MESSMER Pierre ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ;  
M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. BRASSART Jean-Paul suppléant de  
M. GONTIER Alain ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud ;  
M. LANDAU Eric ; M. METAYER Claude ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. PERIER  
Claude suppléant de M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ;  
M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUÉ René ; M. PREVELLE Bernard ;  
M. BOURGEOIS Guy ; Mme BENARD Catherine jusqu'à 20H25 (dossier 3) ; M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LEMEILLEUR Monica ; M. LEFRANCOIS Thierry ;

ABSENTS : M. MOLINA Michel ; M. PORTHEAULT Gérard ; M. WALASZEK Jean-Pierre ;

\*\*\*

### **M. Michel CHAMPREDON**

Chers collègues, je vous propose de commencer notre Conseil d'Agglomération dédié à l'étude du budget. La limite légale de vote de budget est le 31 mars. Nous avons initialement prévu de le voter au mois de décembre. Or, la Contribution Foncière des Entreprises ou CFE étant sujette à d'importantes modifications législatives, nous avons reporté le vote du budget. Toutefois, nous devons tenir le Conseil d'Agglomération avant le 21 janvier, car le Parlement a décidé que les établissements publics de coopération intercommunale devraient avoir fixé leurs bases de CFE pour cette date. Madame FESSARD procède à présent à l'appel.

*Mme Christine FESSARD procède à l'appel des présents.*

## **M. Michel CHAMPREDON**

Je désire tout d'abord accueillir notre collègue Fernand BARRAL qui succède en tant que Maire dans la commune de Cierrey à Loïc MORIN. Fernand BARRAL siège pour la première fois parmi nous et je lui souhaite la bienvenue au nom de tous. Nous gardons une pensée pour notre collègue Loïc qui a travaillé durant de nombreuses années dans cette instance. Je précise à Monsieur BARRAL que moi-même, les Vice-Présidents et les services de l'Agglomération se tiennent à sa disposition pour lui permettre d'accéder le plus rapidement possible aux informations dont il a besoin. Il vous sera sans doute certainement difficile de vous « mettre à jour », Monsieur BARRAL, concernant l'ensemble des dossiers de l'Agglomération, en fonctionnement depuis cinq ans. Vous pourrez toutefois vous informer des dossiers en cours. Je vous souhaite d'assumer pleinement la fonction de maire, qui est belle et exigeante, nécessitant investissement et abnégation. Connaissant par ailleurs votre implication dans la commune de Cierrey, je ne doute pas que vous agirez de même en ce qui concerne l'Agglomération.

## **M. Fernand BARRAL**

Merci Monsieur le président.

## **M. Michel CHAMPREDON**

Je vous propose de traiter de la question de l'aménagement du temps de l'enfant car j'ai été régulièrement interrogé par des concitoyens et des collègues sur cette question. Le gouvernement a proposé un projet de loi au Parlement pour modifier l'aménagement du temps de l'enfant. En effet, depuis la suppression de la matinée scolaire du samedi, les études ont révélé davantage de fatigue chez les enfants. Le travail parlementaire a abouti à une loi. Un décret d'application est paru, requérant des communes qu'elles se mettent en conformité avec le décret pour la rentrée scolaire 2013. Suite à l'action de l'Association des Maires de France, le gouvernement a toutefois octroyé un an supplémentaire aux communes ne pouvant pas être prêtes en 2013. Cependant, les communes appliquant le décret dès 2013 recevront une aide de l'Etat à hauteur de 50 euros par enfant, et cette aide augmentera à hauteur de 90 euros par enfant en Zone Urbaine Sensible. Il est à noter que les communes qui n'appliqueront le décret qu'en 2014 ne bénéficieront d'aucune aide et que ce système est mis en place pour encourager les collectivités à débiter le plus tôt possible.

En ce qui concerne l'Agglomération, chaque commune décidera de ses propres actions. Néanmoins, certains habitants utilisent les services de plusieurs communes et l'application variable du décret pourra complexifier leur situation. Je suggère donc qu'une réunion de travail soit organisée entre les maires et, si vous le souhaitez, les adjoints aux affaires scolaires de l'Agglomération. L'Inspecteur d'académie pourra être invité à ces réunions de travail. Si nous parvenons à choisir entre le mercredi ou le samedi matin collectivement cela facilitera la situation de nos concitoyens. Chaque commune est libre de ses choix mais je pense qu'il serait judicieux que l'ensemble des communes de l'Agglomération parvienne à s'accorder. Nous pouvons indiquer à l'Inspecteur d'académie si nous débutons le dispositif en 2013 ou en 2014 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars. Il faut donc s'atteler à cette question sans tarder. Suite à ce point liminaire, je vous propose d'aborder les questions budgétaires.

---

## **FINANCES**

### **1 – Cotisation foncière des entreprises – fixation du montant de prise en charge d'une partie de la cotisation 2012 – fixation des bases de cotisation minimum – fixation du taux pour 2013 – exonération des librairies indépendantes de référence**

## **M. Michel CHAMPREDON**

Je suggère que nous abordions le sujet d'actualité, à savoir la CFE, car nous ne pouvons établir de budget sans avoir réglé cette question. En effet, seule la question des recettes économiques nous permettra d'assumer le budget et de l'équilibrer. Je rappelle quelques éléments de contexte, bien que nous ayons tenu de nombreuses réunions à ce sujet : la fiscalité est complexe, souvent affaire de spécialiste. Le gouvernement précédent, en décidant de supprimer la taxe professionnelle, a lancé l'affaire. La réforme de cette taxe, qualifiée par tout un chacun « d'impôt imbécile », n'était contestée par personne. Or, si cet impôt touchait peu les salariés des entreprises, il touchait en revanche l'ensemble des collectivités.

Une loi a remplacé la taxe professionnelle par un mécanisme plus complexe dénommé Contribution Economique Territoriale ou CET. Cette dernière est divisée entre la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ou CVAE et la CFE. Nous ne nous apercevons qu'aujourd'hui de l'absurdité de ce système, car nous avons alors délibéré – c'était en septembre 2011 – sans disposer de données fiables ou de simulations de la part des services fiscaux de l'Etat. De plus, l'effet de seuil a été désastreux pour certaines entreprises, car elles ont parfois changé de catégorie à cause d'un euro supplémentaire. La réception des feuilles d'imposition a constitué un choc pour les entreprises car il faut noter que lors de la période intermédiaire – entre la suppression de la taxe professionnelle et la mise en place du nouvel impôt en 2012 – la CFE s'est effondrée. Cependant, le manque à gagner pour les collectivités locales a été compensé par l'Etat.

Pour ce faire, ce dernier a emprunté annuellement 5,5 milliards d'euros. Les feuilles d'imposition ont été perçues comme des « douches froides fiscales », mais il convient de rappeler qu'à l'époque de la taxe professionnelle, l'Agglomération recevait 27 millions d'euros des entreprises et qu'elle ne recevra plus que 13,5 millions d'euros avec le nouvel impôt.

L'Agglomération – au même titre que l'ensemble des Agglomérations de France – bénéficie depuis 2011 des impôts « ménages » du Département, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe sur le foncier non-bâti. L'Agglomération ne percevait que la fiscalité économique jusqu'alors. Afin de comprendre le système, il nous a fallu le disséquer, notamment avec le soutien des entreprises et de leurs représentants. Ce processus nous a beaucoup appris. Nous étions conscients que l'effort nécessaire de la part de l'Agglomération se révélerait nécessairement coûteux et que notre décision devait être juste, efficace et compréhensible par les contribuables concernés. Lors de nos réflexions au sein du Bureau, de la commission des finances et du Conseil d'Agglomération de travail, nous avons décidé que la question de l'emploi était centrale pour notre Conseil d'Agglomération, notamment en cette période de dégradation sévère du contexte économique.

La modification de CFE présentée ce soir est donc effectuée au titre de l'emploi mais aussi du maillage constitué par les petits commerces, l'artisanat et les petites entreprises de service sur le territoire de l'Agglomération. En effet, il est à noter que 30 % des entreprises touchées sont situées en dehors d'Evreux et que le commerce concerné est souvent le dernier commerce du village. Il est important, afin de préserver la vivacité des communes rurales, de conserver ces commerces. Cette situation est également valable pour les commerces des quartiers populaires et de centre-ville, malgré des clientèles différentes. Nous observons que des entreprises commerciales sont à la peine. En tant qu'élus, cette situation nous préoccupe et nous mobilise. Nous avons fait preuve d'un certain sens du dialogue – et j'espère que cela a été ressenti ainsi – depuis que les feuilles d'imposition ont été reçues. Elus et services ont été en contact avec les représentants des différentes catégories d'assujettis. Ces derniers ont exprimé différemment leurs opinions, par des arguments et des tons divergents. Cela fait partie du débat démocratique.

L'Agglomération était également en attente des décisions législatives. Si nous avions délibéré avant Noël, notre délibération aurait été prise dans le cadre de la loi votée sous le gouvernement de Monsieur FILLON. Or cette dernière allait être abrogée. Notre délibération aurait donc été illégale. Nous avons dû attendre le vote de la loi, sa publication au Journal Officiel et le vote des décrets. En effet, une loi n'est applicable qu'à la suite de ces deux procédures. Il nous a été reproché de ne pas délibérer en décembre, à l'instar de la CASE et d'Eure-Madrie-Seine, mais ces dernières ont à nouveau délibéré car leurs délibérations de décembre étaient illégales. Nous avons été plus lents mais nous avons atteint un point d'équilibre qui nous permettra de sortir gagnants de cette situation désagréable. Suite à la présentation du budget, je vous lirai une motion validée par le Bureau afin d'interpeller le gouvernement et nos parlementaires quant à la question de la fiscalité entreprise, qu'il faut repenser, et de la fiscalité locale dans son ensemble. En effet, cette dernière est ancienne et perpétue des injustices qui devraient être corrigées.

Vous disposez de la délibération qui vous a été envoyée par courrier, mais vous trouverez sur table la délibération contenant des éléments modifiés. Les éléments à retenir sont les suivants : pour 2012, il n'est pas possible de revoir la base, car l'année fiscale est close. Toutefois, nous pouvons mettre en place une réduction forfaitaire d'impôts pour l'ensemble des entreprises, et à ce titre, nous vous proposons une réduction de 500 euros par entreprise, soit 34,80 % de baisse d'impôts par rapport à ce qui a été prescrit. Cela représente 607 000 euros de recettes en moins pour l'Agglomération. J'insiste sur le fait que l'année 2012 est close : les recettes et les dépenses sont effectuées. L'effort de l'Agglomération apparaîtra donc dans le bilan de l'année 2012, qui sera moins favorable. En investissement et en recettes de fonctionnement, nous avons des restes à réaliser, mais l'effort de l'Agglomération se traduira par une augmentation de l'emprunt afin de combler tout ou partie de cette somme.

Considérons à présent ce qui vous est proposé pour 2013. Rappelons que le Parlement a créé une nouvelle catégorie d'entreprise lorsqu'il a modifié la loi, car jusqu'alors, il n'existait que deux catégories d'entreprises, scindées entre celles au chiffre d'affaires de moins de 100 000 euros et celles au chiffre d'affaires supérieur à 100 000 euros. La première catégorie est maintenue, mais la deuxième tranche comprend les entreprises entre 100 000 et 250 000 euros et la troisième tranche celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 000 euros. Ce système est plus équitable qu'un mélange des entreprises de 100 000 euros jusqu'à plusieurs millions de chiffre d'affaires. Ces dernières ne se situent pas dans des réalités économiques comparables.

Il est proposé que les entreprises de moins de 100 000 euros de chiffre d'affaires, à savoir 1 481 entreprises, soient taxées à partir d'une base fiscale à 1 950 euros au lieu de 2 030 euros. L'impôt payé à l'Agglomération est maintenu à 486 euros car le taux est augmenté. Le Parlement augmente annuellement les bases fiscales dans une proportion égale à l'inflation. Afin d'obtenir une solidarité fiscale plus large que les seuls assujettis à la CFE, il est suggéré d'augmenter le taux de 1 point en passant de 23,95 à 24,95. Dans le but de neutraliser cette augmentation de 4 % – et celle décidée par le Parlement de 1,8 % – l'indice de base est diminué à 1 950.

La délibération initiale proposait que les entreprises de 100 000 à 250 000 euros soient taxées à partir d'une base fixée à 3 950 euros. Je rappelle que la base était auparavant à 6 000 euros. L'amendement de ce soir diminue la base à 3 500 euros afin de tenir compte du dialogue instauré avec les représentants des professions et les chambres consulaires. Cette proposition tient aussi compte de la question de l'emploi et du contexte économique. Il est à noter que les entreprises de la deuxième tranche sont souvent constituées d'un chef d'entreprise et d'un salarié, mais ce nombre peut varier selon l'activité. Cette baisse représente une diminution de 42 % par rapport à la base de 6 000 euros votée en septembre 2011, qui est notre référence légale. L'impôt passerait donc de 1 437 euros à 873 euros, à savoir 564 euros de moins ou 39 % de baisse.

Les entreprises de plus de 250 000 euros de chiffre d'affaires sont évidemment dans des situations économiques spécifiques mais nous devons réfléchir de façon globale. Ces entreprises comprennent en général un chef d'entreprise et deux salariés. Il est proposé que la base initialement prévue à 6 000 euros soit diminuée à 5 000 euros afin d'effectuer un geste vers cette catégorie, qui peut apparaître comme la plus stable ou la plus confortable. Or, après examen de la liste des contribuables sur le registre fiscal, – je saisis cette opportunité pour remercier les services fiscaux – nous nous sommes aperçus que nous connaissions ces commerces et leur réalité. Il s'avère qu'un chiffre d'affaires de 250 000 euros est rapidement atteint, notamment par des petites et moyennes entreprises fragiles, sans que ces dernières se gavent dans l'opulence. Nous fonctionnons parfois à partir d'images caricaturales et il est nécessaire de rétablir la réalité des situations. Le taux augmente de 4 % et la part payée à l'Agglomération passe de 1 437 à 1 248, à savoir une diminution de 13 % par rapport à la délibération de 2011.

Cette proposition concerne 1 214 entreprises pour 2013, et sachez qu'au-delà de 500 000 euros, les entreprises paient aussi une taxe sur la valeur ajoutée. L'administration fiscale n'est pas en capacité d'indiquer à l'Agglomération le nombre d'entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros, car la catégorie n'existait pas avant décembre 2012. Le nombre d'entreprises concernées sera connu en 2013.

Je précise que la totalité des efforts consentis par l'Agglomération représente un manque à gagner de 425 000 euros. L'Agglomération devra en assumer les conséquences lors du réajustement du budget qui sera voté, je l'espère, tout à l'heure. Un courrier indiquant les montants auparavant versés au titre de la taxe professionnelle et ceux versés au titre de la CFE sera envoyé à chaque entreprise concernée. Chaque entreprise pourra ainsi constater la vérité des chiffres. Les chefs d'entreprise s'appuyant sur les services d'un comptable ne se rappellent pas nécessairement du montant de leurs taxes de 2008 ou 2009. La décision d'informer les contribuables a été prise en accord avec l'administration fiscale. Chacun pourra ainsi juger de cette mesure en possession d'une information complète. La forme juridique de la délibération de ce soir est un amendement, car la délibération vous a été envoyée par courrier.

Je rappelle que ce sujet a nécessité un important travail de la part des services, notamment à cause des nombreuses simulations imaginées – le Bureau en a demandé plus de 20. Je profite de cette occasion pour les remercier. Je pense que le compromis présenté ce soir est un compromis sérieux et acceptable. Il permettra à l'Agglomération de remplir ses missions de service public et de conserver le tissu économique local.

### **Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Ce qui me frappe dans ce sujet de la contribution économique territoriale, c'est-à-dire la contribution des entreprises du territoire au financement du service public local, c'est la difficulté que nous avons eue, non pas tant à nous mettre d'accord, mais à trouver une solution équitable à l'application d'un dispositif profondément inéquitable. J'avais en d'autres temps expliqué que la multiplication des séances de travail sur un sujet est plus emblématique de la problématique à laquelle on fait face que de notre vitalité démocratique. Mais en 2011 il n'y avait pas eu de manifestations contre la mise en place de l'impôt aggro sur les ménages, du moins pas de façon organisée. On a voulu régler ça entre nous, et les questions de gouvernance ont pris le pas sur la question de fond, celle du maintien du service public dans un contexte de baisse des ressources, et de la répartition de sa charge sur les entreprises et les ménages. Il convient de rappeler le fait que la taxe professionnelle composait 94 % des ressources fiscales directes des communautés. Le modèle économique de la TPU, qui concerne la quasi-totalité des agglomérations, reposait essentiellement sur la croissance du produit de l'impôt. Les communautés assuraient leur financement à partir de cette croissance, les richesses historiques étant restituées aux communes membres. La réforme de la taxe professionnelle traduisait une volonté - assez largement partagée - de préserver l'investissement productif qui portait une grande part de la charge. Le Président Sarkozy avait annoncé début 2009 : « On supprimera la taxe professionnelle en 2010 parce que je veux qu'on garde les usines en France. Je veux qu'on arrête les délocalisations ». Moins d'un an plus tard, naissait la Contribution économique territoriale qui bénéficie surtout aux grandes entreprises non industrielles qui sont en général non délocalisables, sans contrepartie pour l'emploi, mais en basculant une partie de la fiscalité des entreprises sur les ménages et en réduisant les marges de manœuvre des collectivités.

Dès 2010, les élus locaux énonçaient que la réforme exposerait particulièrement les agglomérations urbaines et industrielles à d'importantes tensions financières à brève échéance, en transformant plus de la moitié des produits de taxe professionnelle en dotations figées, ce qui est le cas pour le GEA.

Qu'à cela ne tienne, les collectivités n'ont qu'à réduire leurs dépenses. Oui bien sûr, et nous nous y attachons constamment. Mais attention, pas question de réduire le service public ! Il faut continuer à entretenir, rénover, développer le territoire, soutenir l'activité économique et l'emploi... Il ne vous aura pas échappé qu'au moment même où une partie des entreprises durement touchées par la nouvelle répartition de la contribution des entreprises manifestaient pour nous demander de réduire nos dépenses afin d'alléger leur imposition, d'autres manifestaient pour nous demander de maintenir nos dépenses afin de soutenir leur activité, je pense au BTP notamment. Et quand je dis d'autres, c'était parfois les mêmes. Et ça n'est pas choquant, en soi, mais cela illustre toute la difficulté de l'exercice. Au-delà du fait que les aménagements apportés au dispositif fiscal pour en atténuer les effets pervers l'ont rendu totalement illisible pour les collectivités, reste la question de fond : tout le monde est d'accord pour soutenir l'économie et préserver l'investissement industriel, mais qui paie ? Basculer la fiscalité sur les ménages grève encore un peu plus leur pouvoir d'achat, et cette baisse a un effet direct sur l'activité - donc les difficultés économiques - de nos entreprises, en particulier nos commerçants et artisans ici présents.

Ne nous leurrions pas, tout ce que nous pouvons faire c'est réduire un peu quelques effets pervers de la CFE. Nous allons diminuer quelques injustices, et en créer d'autres. Nous allons faire pour le mieux avec un outil mal forgé. Mais il reste nécessaire que le législateur retravaille ce dispositif fiscal baclé et mal rafistolé et élabore un dispositif plus équitable, qui permette de soutenir l'économie de nos entreprises et de maintenir et conforter le lien entre celles-ci et le territoire.

C'est le sens de la motion qui sera lue par le président. Je la soutiens, de même que la proposition qui est faite ce soir.

### **M. Jean-Paul BIDAULT**

Chers collègues, Monsieur le président, j'interviens au nom des délégués communautaires communistes et citoyens. Il nous est demandé d'adopter une nouvelle stratégie quant à la CFE, sous forme de remise pour 2012 et avec de nouveaux taux et de nouvelles bases pour 2013. Ces mesures sont conformes à la loi. Nous tenons d'abord à remercier l'engagement professionnel des agents de l'Agglomération confrontés à un sujet complexe dont ils n'avaient pas la maîtrise complète. En effet, seuls les services de l'Etat disposent de la totalité des éléments d'information. J'évoque à présent les chefs d'entreprise qui se sont mobilisés sur ce thème qui les concerne au premier chef. Certains ont été choqués en découvrant sur leur feuille d'imposition les effets du remplacement de la Taxe Professionnelle par la CFE, décidé par le précédent gouvernement, et nous comprenons leurs réactions car l'augmentation, parfois par trois, de sa contribution, n'est ni agréable, ni acceptable.

En tant qu'élus, nous devons prendre nos responsabilités. Il convient de prendre du recul et d'analyser ce qui a été demandé à tous les élus locaux de France au sujet de la CFE. Il nous a été demandé de justifier les décisions prises dans les hautes sphères politiques, avec pour seule marge de manœuvre la possibilité de dégager une partie de nos ressources propres pour satisfaire nos revendications. Nous rappelons cette situation afin de démontrer que la décision de ce soir ne concerne pas la gestion ou l'ajustement de notre budget mais que c'est une décision politique résultant des prises de position du précédent gouvernement et, pour partie, de la majorité actuelle.

Je rappelle le contexte : la taxe professionnelle est supprimée à la fin de l'année 2009. Bien que contestée, cette taxe était pourtant modifiable. Suite à cette suppression, de nouvelles taxes ont été créées, dont la plus importante est la CFE qui s'appuie sur le foncier des entreprises. Nous l'avons alors dénoncée. Cette manipulation a coûté très cher à l'Agglomération – aux alentours de 8 millions euros – et nous a poussé à créer un impôt supplémentaire à destination des ménages – environ 120 euros par ménage.

Les conséquences ont été multiples et sont aisément identifiables : problème financier pour les collectivités, manœuvre électorale de l'ancien gouvernement visant à diminuer significativement l'impôt des entreprises en 2010 et 2011, à quelques mois des échéances présidentielles – manœuvre qui a échoué. Le résultat de cette mesure est le suivant : de grosses entreprises ont réalisé de juteuses opérations financières. GSK a réalisé 5 millions d'euros d'économies. Les PME et les ménages sont les grands perdants et ce n'est pas acceptable. Ce constat fait écho aux propos d'une de mes collègues en Conseil municipal d'Evreux qui avait réclamé à juste titre que les liens financiers entre territoire et entreprises soient rapidement revus.

Cette possibilité a été offerte au Parlement lorsqu'il a tenté de se saisir de la question de la CFE. Nous avons évoqué en décembre dernier la proposition du Sénat d'un dégrèvement compensé par l'Etat – compromis acceptable pour tous. Néanmoins, l'Assemblée Nationale s'est contentée de créer une nouvelle tranche pour 2013 tout en permettant aux collectivités locales de pratiquer lesdits dégrèvements, mais sans compensation. L'Etat aurait pu faire un effort et ne pas accabler davantage les collectivités locales dont les dotations diminueront de 1,5 milliard d'euros en 2013 et 2014. L'Etat a pourtant réalisé un effort lorsqu'il a offert 20 milliards d'euros aux entreprises au titre de la compétitivité et sans contrôle de l'utilisation de cette manne financière.

Par ailleurs, le Ministre de l'Economie et des finances a annoncé la semaine dernière qu'il n'y aurait plus de réforme fiscale d'importance jusqu'à la fin du quinquennat : la messe serait-elle dite ? Le Parlement ne nous offre que la possibilité de produire cet effort par nous-même. Cela n'est pas juste.

La proposition de ce soir est parmi les moins mauvaises mais elle n'est pas satisfaisante. Nous réaffirmons qu'il était possible de réaliser toutes les simulations imaginables, à condition que l'Agglomération conserve la totalité de ces recettes.

Or la mesure proposée prive l'Agglomération de 607 000 euros dans le budget 2012 et d'environ 200 000 euros pour les prochains budgets. Ces moyens financiers manquants ne permettront pas de répondre à la satisfaction des besoins de la population du GEA.

En conclusion, les délégués communautaires communistes et citoyens sont placés bien malgré eux dans une situation contraignante, à cause d'une politique inculquée à l'échelle nationale et pour laquelle ils ne possèdent pas de moyens rectificatifs immédiats. Nous sommes contraints de voter contre cette proposition d'amendement. Je vous remercie.

**M. Michel CHAMPREDON**

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je souhaite préciser qu'en ce qui concerne les 1 214 entreprises qui disposent de plus de 250 000 euros de chiffre d'affaires, 214 entreprises ne paieront que de la CFE car elles n'étaient pas encore créées sous le régime de la taxe professionnelle, 500 entreprises payent davantage de CFE que de Taxe Professionnelle, et la situation est inversée pour les 500 entreprises restantes. Ces chiffres donnent des ordres de grandeur. Ces dispositions ne concernent pas les auto entrepreneurs, au nombre de 600 sur le territoire de l'Agglomération, car ils sont soumis à une autre fiscalité.

**M. Alain NOGAREDE**

Merci Monsieur le président. Depuis la suppression de la taxe professionnelle, nous sommes responsables des taux et des bases que nous votons et qui sont prélevés sur l'ensemble des contribuables, qu'ils soient des particuliers, des commerçants ou des artisans. Ces décisions relèvent de notre entière responsabilité, même si la loi encadre nos décisions.

En ce qui concerne la CFE pour 2012, la loi nous permet d'instaurer des dégrèvements. Vous proposez 500 euros : cela me semble insuffisant. Ce dégrèvement correspond à une base de 3 900 euros au lieu des 6 000 votés pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 euros. Je pense que les artisans et les commerçants auraient facilement accepté une augmentation sensible entre 2011 et 2012. Nous aurions pu fixer la base à 3 000 euros, augmentant ainsi leur part « Agglomération » de 30 %.

Nous nous étions trompés quant aux 6 000 euros. J'ai désiré constater l'ampleur de la réduction sur les feuilles d'impôts en prenant deux exemples. La première entreprise payait 617 euros en 2011. Suite au dégrèvement de 500 euros, elle paiera 1 012 euros pour 2012, ce qui constitue une augmentation de 64 % entre 2011 et 2012. Cette entreprise n'est assujettie ni à la Chambre de commerce, ni à la Chambre des métiers. La deuxième entreprise est assujettie à la Chambre de commerce. En 2011, elle a payé 576 euros. En 2012, elle paiera 1 012 euros de part « Agglomération », à laquelle s'ajoute la part de la Chambre de commerce, à savoir 153 euros. Cela signifie que la part de l'Agglomération passe de 575 euros à 1 012 euros, soit une augmentation de 76 %. En prenant en compte la Chambre de commerce, l'augmentation est de 100 %. Il faut noter que le dégrèvement ne concerne pas les Chambres consulaires qui continueront à émarger à partir des 6 000 euros précédemment votés. Elles profiteront de notre erreur pour percevoir des sommes bien plus conséquentes que l'année précédente.

Il est possible de me traiter d'irresponsable, mais le budget 2012 de l'Agglomération est clos. Nous obtiendrons bientôt le compte administratif. Nous savons que le budget 2012 est excédentaire et que nous bénéficions d'une large marge manœuvre : c'est pourquoi l'excédent de fonctionnement du budget 2012 devra être décompté du dégrèvement. Toutefois, je ne peux pas laisser dire que le budget 2012 est un « bon » budget. Je félicite l'ensemble des services et des collègues qui y ont contribué car c'est un « très bon » budget. En ce qui concerne 2012, je ne peux pas voter la proposition, qui est insuffisante.

Je suis gêné pour l'année 2013 car l'impôt est généralement progressif. Or, la base de l'impôt sera de 3 900 euros, la Chambre de commerce et d'industrie bénéficiera de la base précédente à 6 000 euros et la base de 2014 est fixée à 3 500. La logique d'un impôt progressif est inexistante pour l'ensemble des assujettis. Je suis moins opposé au taux de 3 500 euros, d'autant plus qu'il aura une incidence sur les bases de la Chambre de commerce. Je ne voterai donc pas non plus cette mesure.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Nous nous accordons pour constater que le texte est mauvais et qu'il faut le combattre. Les gagnants de la CFE sont les grandes entreprises et les Chambres consulaires et les perdants sont les petits commerçants, les petits artisans et les groupements. Je m'adresse à Alain, car nous avons tenu une réunion de travail suite à notre travail commun qui nous a permis de produire les chiffres dont vous disposez.

Il faut garder à l'esprit que l'effort consenti en 2012, nous le réalisons seuls. Cela n'est pas normal : les Chambres consulaires ne diminuent pas leurs bases et les artisans devraient réclamer un effort de leur part. Nous ne devrions pas être les seuls à payer. Notre effort s'élève à 500 euros et à montant comparable, les Chambres devraient diminuer leur cotisation de 120 euros.

Nous avons constaté que de nombreux artisans et commerçants dépassaient la limite des 250 000 euros de chiffre d'affaires pour l'année 2013. Nous atteignons alors le plafond, à savoir 5 900 euros et la hausse serait donc conséquente. C'est pourquoi nous avons rectifié cette situation en fixant la base à 5 000 euros.



La base de la tranche intermédiaire est à 3 500 euros et la première tranche est inchangée. Or ces efforts constituent une perte de plus d'un million d'euros pour l'Agglomération. Je souhaitais éclairer nos méthodes de travail.

### **M. Gérard SILIGHINI**

Les interventions précédentes m'étonnent. Il est vrai qu'il faut prendre en compte l'Agglomération et les investissements nécessaires qu'elle doit réaliser. D'ailleurs, ces derniers bénéficient aussi aux entreprises. L'attractivité de l'Agglomération est corrélée à sa qualité et touche l'ensemble du système économique, y compris les petites entreprises.

Nous devons tenir compte des entreprises dans la fiscalité. Il a été rappelé que l'Agglomération ne devait rien perdre et j'ai insisté en ajoutant que son maillage de commerces et d'entreprises devait être sa priorité absolue. Toutefois, cela ne signifie pas une fiscalité nulle pour les entreprises. Il me semble qu'elles ne demandent pas un tel système, mais les conditions d'une imposition supportable. Les débats ont été longs et nombreux. La tranche intermédiaire, d'abord imposée au maximum du plafond légal, a ensuite été imposée sur une base de 3 900 euros. Le présent amendement propose 3 500 euros. Ces mesures doivent être prises dans un contexte de « terrain miné », et cela, élus et commerçants doivent l'intégrer. Mme BUQUET a rappelé, à raison, que la suppression de la taxe professionnelle a été bâclée. La loi fixant les bases fiscales selon le chiffre d'affaires est une absurdité et nous devons demander sa révision.

Il est vrai que le gouvernement actuel et l'Assemblée Nationale n'ont fait que créer une nouvelle tranche. Ils ont reporté l'étude approfondie du dispositif à 2014 : des débats se tiendront à l'Assemblée Nationale, contrairement à ce que j'ai entendu. Il n'est pas possible de reprocher au gouvernement précédent d'avoir bricolé sur le plan fiscal et exiger du nouveau gouvernement un nouveau dispositif fiscal en deux mois.

Nous nous situons sur ce terrain mouvant. C'est pourquoi les collectivités doivent prendre leurs responsabilités. Je ne comprends pas l'attitude de M. BIDAULT qui, au prétexte que la réforme fiscale n'a pas été votée, n'exprime pas son opinion. Il n'indique pas s'il souhaite taxer davantage ou non les commerçants : il se défait de la question. Or, il n'est pas possible d'adopter cette attitude. Nous avons essayé de parvenir à un compromis suite à l'ensemble des débats.

Concernant l'année 2012, je suis d'accord, dans une certaine mesure, avec les propos de M. NOGAREDE. Il faut noter que l'impact des 6 000 euros votés en 2011 a été très différent selon les entreprises : certaines ont enregistré un triplement de leur cotisation. Lorsque l'entreprise se situe près du plafond des 6 000 euros, l'impact du changement de plancher est quasiment nul. La seule possibilité offerte par la loi est la mise en place d'un dégrèvement. En appliquant ce dégrèvement, nous allégerons les factures des entreprises ayant subi d'importantes augmentations et nous diminuerons à nouveau les cotisations d'entreprises ayant déjà bénéficié de réductions. Nous ne pouvons pas appliquer de taux au dégrèvement. Le dégrèvement ne peut être que global. Il favorise des entreprises déjà favorisées et défavorise dans une moindre mesure les autres entreprises. Cette mesure est un mauvais compromis, mais c'est celui qui a été discuté et choisi. C'est pourquoi ce dégrèvement de 500 euros ne représente pas une nouvelle base, comme l'affirme M. NOGAREDE, car son impact sur les entreprises ne sera pas identique.

En ce qui concerne 2013, nous avons raisonné à partir des tranches et en tenant compte des effets – considérables – de seuil. En effet, une fois franchie la barre des 100 000 euros de chiffre d'affaires, l'augmentation de la taxe était considérable. Nous avons choisi d'amortir le seuil de la nouvelle catégorie sans jamais atteindre le plafond maximum. La base s'élève à 3 500 euros pour les plus petites entreprises. Le montant de la taxe sera équivalent à 880 euros en 2013. Nous devons aussi comparer des choses comparables : 800 euros est une somme importante mais aussi une somme relativement faible. A titre d'exemple, ma taxe d'habitation est de 1 200 euros. Une cotisation de 800 euros prélevée sur un chiffre d'affaires de 100 000 à 250 000 euros ne nous est pas apparue comme déraisonnable. La réduction est moindre pour les entreprises au chiffre d'affaires dépassant les 250 000 euros, car la base est fixée à 5 000 euros et la taxe à 1 200 euros. Nous avons tenté de lisser les efforts de contribution de chacun en fonction des tranches. Nous parvenons à un compromis nous permettant de nous sortir de cette situation. Ce n'est pas une bonne solution, mais je ne crois pas à l'existence d'une bonne solution.

En tous les cas, nous ne pouvons pas accuser les autres, car c'est nous qui avons le pouvoir de déterminer le taux et la base. Je regrette que cette baisse des cotisations d'entreprise engendre une perte de l'ordre de 13 millions pour l'Agglomération. Et je regrette que l'Agglomération récupère cette somme sur les ménages et sur les entreprises qui ne sont pas riches et qui sont nécessaires.

### **Mme Christine FESSARD**

Merci Monsieur le président. Vous disposez sur table d'une simulation globale pour l'ensemble des contribuables, et notamment la cotisation et les frais de gestion des Chambres de Commerce et d'industrie et de la Chambre de métiers, car il est vrai que le calcul est complexe. Vous disposez d'informations pointues quant à la part reversée à chacun. Je présenterai ce soir le budget 2013 équilibré, notamment avec de l'emprunt.

Je souhaite revenir sur le budget 2012. Nous avons pu constater que les budgets de l'année 2012 et celui de l'année 2013 sont très différents, car nous augmentons les charges de 2012 – nos recettes diminuent donc – et l'excédent de fonctionnement cité à maintes reprises couvre les investissements. Afin de compenser notre manque à gagner pour l'année 2012, nous emprunterons. Je rappelle que nous avons choisi de ne pas excéder dix années d'emprunt. La raison est simple : nous devons conserver la confiance des banques. Nous ne pouvons mettre en danger le cercle vertueux qui nous lie aux organismes prêteurs de fonds. Je désirais insister sur ce point. L'excédent de 5,4 millions est utilisé pour les investissements et permet d'éviter une part des emprunts.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Je rappelle, à titre d'information, avoir pris une position publique au nom de la Communauté d'agglomération dans laquelle j'indiquais que nous étions prêts à revoir nos bases fiscales. Les entreprises ont ainsi payé ce qu'elles devaient payer en 2011. Les entreprises touchées par une augmentation bénéficieront de facilités de paiement de la part de l'administration fiscale. Cette mesure provient d'une déclaration du Ministre qui s'est déclinée dans les directions générales des finances publiques.

Je désire compléter mon propos liminaire. Je suis amené à vous présenter cet amendement contenant un effort budgétaire supplémentaire car nous avons intégré dans nos débats la question de l'emploi et du maillage économique du territoire – je l'ai déjà évoqué. Nous avons également pris en compte la réforme de la fiscalité du foncier et du mobilier d'entreprise préparée par les pouvoirs publics. Il s'agit d'une réévaluation de ces bases édictées dans les années 1970. Le dossier est « dans les tuyaux » du Ministère de Bercy depuis plusieurs années et devrait être appliqué en 2015. Le travail a donc déjà commencé. Nous sommes donc au fait d'une modification de leurs bases immobilières et foncières en 2015 des entreprises. La fiscalité des entreprises subira de nouvelles réformes dans les deux prochaines années. Nous devons être attentifs aux impacts de ces réformes sur les entreprises, car le maillage économique du territoire est vital.

Nous avons largement débattu et de nombreuses informations vous ont été transmises. J'ai noté des positions opposées à l'amendement dans les prises de parole. Je le soumets donc au vote. Qui est contre ? 10. Qui s'abstient ? 14. Qui vote pour ? 47.

Merci pour ce vote qui est un vote de confiance. Je remercie les représentants des organisations des Chambres consulaires et des associations de commerçants. Le travail a été utile et fructueux. Je remercie également les manifestants qui se sont réunis dehors et qui ont respecté notre assemblée, nous permettant d'avoir un débat serein. Cela me semble important pour le bon état de santé démocratique de notre Agglomération. Je remercie donc les manifestants qui sont restés dehors. La délibération a été photocopiée afin d'être transmise au public. Je précise que l'amendement contient aussi une décision d'exonération de cotisation foncière pour les établissements à caractère culturel d'Evreux et qui sont soutenus par des dispositions législatives : il s'agit d'une librairie indépendante de référence labellisée par le Ministère de la culture, la Scène Nationale et le Cinéma d'Evreux.

#### **Le Conseil d'Agglomération :**

**DECIDE** (moins 14 abstentions et 10 voix contre) la prise en charge, en lieu et place des redevables, d'une partie de l'augmentation de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises due au titre de 2012 correspondant à une augmentation de la base minimum délibérée en 2011 ; **FIXE** le montant de cette prise en charge à **500 €** pour les redevables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur ou égal à 100 000 € sur la période de référence ; **DECIDE** d'ajuster en conséquence les crédits correspondants du budget 2012 sur lesquels s'impute cette dépense, à savoir :

#### Section de Fonctionnement

##### Dépenses

Chapitre 014 – Article 739118 – Autres reversements de fiscalité : + 610 000 €

##### Recettes

Chapitre 73 – Article 73111 – Contributions directes : + 610 000 €

**DECIDE** de retenir différentes bases pour l'établissement de la cotisation minimum à partir de 2013 ; **FIXE** le montant de cette base à **1 950 €** pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est inférieur à 100 000 € sur la période de référence ; **FIXE** le montant de cette base à **3 500 €** pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur ou égal à 100 000 € et inférieur à 250 000 € sur la période de référence ; **FIXE** le montant de cette base à **5 000 €** pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur ou égal à 250 000 € sur la période de référence ; **FIXE** le taux applicable à la base à **24,95 %** pour l'année 2013 ; **DECIDE** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence » ; **CHARGE** le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Nous devons voter la motion.

M. CHAMPREDON donne lecture de la motion suivante :



« Le Conseil d'agglomération du Grand Evreux Agglomération, réuni en séance plénière le 17 Janvier 2013,  
1. Constate que le régime de cotisation minimale qui autorise les assemblées locales à fixer jusqu'à 6 000 euros la base d'imposition des contribuables dont le chiffre d'affaires dépasse 100 000 euros s'est révélé dans la pratique mal adapté aux réalités économiques d'un grand nombre d'entreprises compte tenu de l'assiette fiscale sur laquelle il est fondé : le chiffre d'affaires.

Cette assiette conduit en effet à des montants de cotisation très élevés pour certains contribuables au regard de leur valeur ajoutée ou de leurs bénéfices.

2. Considère que pour tendre vers une assiette fiscale plus équitable, le Chiffre d'affaires ne peut fonder à lui seul un critère pertinent pour déterminer le montant de la cotisation foncière des entreprises.

3. Souhaite que les effets de seuil soient atténués, voire supprimés, par une proportionnalité du montant de l'impôt en fonction du ou des critères retenus.

4. Demande que soit soumis au Parlement un projet de loi rectificatif concernant le mode de détermination de la cotisation foncière des entreprises dès 2013, qui prendrait effet en 2014.

5. Demande que toutes dispositions soient prises afin d'assurer l'information la plus complète possible des élus des collectivités concernées, notamment par les services fiscaux, concernant la caractéristique des assujettis pour ainsi prendre une décision basée sur des éléments tangibles, dont notamment la connaissance la plus fine possible des éléments permettant de déterminer l'impôt afin que le choix des élus soit pris en connaissance de cause.

6. Considère comme nécessaire que soit conservé un lien entre la fiscalité des entreprises, et la collectivité concernée, compte tenu des compétences de droit commun de l'Agglomération, en particulier le développement économique.

7. Demande, au Gouvernement et au Parlement, au-delà de la fiscalité économique, de repenser les paramètres de la fiscalité locale pour tendre à plus de justice.

La présente motion sera transmise aux responsables du gouvernement, à savoir Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre, Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du commerce et du tourisme, aux Parlementaires et Sénateurs et au Préfet du Département. »

**Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la motion.

---

## **2 – Budget primitif 2013 – vote du taux de la taxe sur le foncier bâti, non-bâti, de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises**

### **M. Michel CHAMPREDON**

Nous pouvons à présent examiner le budget. Je cède la parole à Christine FESSARD.

### **Mme Christine FESSARD**

Des éléments d'information que vous avez reçus à votre domicile, seule la proposition de CFE est modifiée. Toutefois, la CFE impacte les recettes fiscales qui diminuent de 125 000 euros. L'autofinancement est aussi amputé de 125 000 euros sur les 6 millions disponibles, et l'emprunt augmente de 125 000 euros. Le délai d'extinction de la dette augmente donc et atteint 9,6 années au lieu des 9,8 années précédentes. L'ensemble des autres éléments reste identique.

Le budget – dont le seul amendement porte sur la base minimum de CFE – ne comporte aucune augmentation de la fiscalité, qu'il s'agisse du foncier bâti ou non-bâti, de la taxe d'habitation et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cependant, afin de tenir compte de la disparité entre les entreprises et du mécanisme de CFE basée sur le chiffre d'affaires, le taux de la cotisation foncière des entreprises est relevé d'un point. Il passe donc de 23,95 à 24,95, soit 4,17 % d'augmentation.

Hors zones d'activités, le budget consolidé est de 56 848 274 euros en investissement et 97 027 161 euros en fonctionnement. Concernant le budget principal, le total du besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 15 646 057 euros. Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permettent à l'autofinancement brut d'atteindre 5 923 296 euros. De nouveaux emprunts à hauteur de 9 597 761 euros sont donc nécessaires pour atteindre l'équilibre.

Concernant la section de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, vous êtes au fait que ces dernières proviennent essentiellement de la fiscalité des dotations de l'Etat. Nous ne disposons que d'estimations pour 2013 – nous ne bénéficions pas de chiffres sûrs, notamment en ce qui concerne la CVAE. Nous avons tenu compte de la diminution des bases de cotisation minimum de CFE et de la hausse du taux. Néanmoins, une variation a été intégrée, car la CFE s'élève à 8 296 350 euros et les contributions directes totalisent quant à elles 25 396 453 euros. Cela correspond à une baisse de 0,9 %. L'ensemble de ces recettes représentent 59 592 938 euros soit plus de 92 % de recettes globales de fonctionnement. Le FPIC n'a pas été intégré car il dépendra du pacte financier et fiscal dont nous déciderons. Nous pouvons prévoir 90 000 euros de recettes au minimum à partir des bases 2012, mais pour l'instant, ils ne sont pas incorporés aux données. Les autres recettes s'élèvent à 4 945 050 euros.

La notice explicative du budget comporte les montants des reversements d'AC, des remboursements sur rémunération (136 345 euros), des aides perçues dans le cadre des contrats aidés (192 600 euros), des prestations de service (2 230 850 euros) qui concernent les refacturations des services déchets et des frais de gestion aux budgets annexes. Les subventions de fonctionnement de 1 833 158 euros sont notamment reçues pour le FSE et le PLIE.

Nous recevons également une aide pour le PCET ou conseiller en énergie partagé et pour le projet de stratégie nationale sur la biodiversité. Je vous rappelle que nous avons été retenus par l'Etat dans le cadre du dernier projet cité.

Je ne détaille pas les subventions mais je tiens à souligner que trois EPCI membres du SETOM, dont le Grand Evreux Agglomération, ont contribué à équilibrer le budget déchetterie du SETOM. Nous sommes en cours de discussion afin de récupérer 500 000 euros de compensation pour les deux prochaines années. Nous ne connaissons pas les modalités de cette compensation, c'est pourquoi nous avons décidé de ne pas inscrire ces sommes au budget, pour le moment.

Nous étudions à présent les dépenses de fonctionnement. Vous disposez d'un graphique. Les reversements aux communes sont constitués des attributions de compensation, notamment celles de DSC et des « conventions trottoirs », à savoir 26 409 660 euros. Ce montant ne varie que très légèrement. Le chapitre 11 « charges à caractère général » s'élève 9 032 948 euros et enregistre donc une baisse de 0,9 % par rapport à 2012. Les postes en augmentation sont les suivants : les primes d'assurance, les services bancaires, les contrats de prestation de service et les fournitures diverses pour le fonctionnement du garage.

Vous noterez que d'autres postes augmentent afin de permettre le développement de l'Agglomération et la mise en œuvre de nouvelles actions. Il s'agit des dépenses de formations (+ 12 000 euros), des fournitures de voirie (+ 80 000 euros), de la mise en œuvre de la charte forestière (+ 70 000 euros), de la réalisation du PCET (+ 116 000 euros) et du développement d'actions en matière d'économie numérique, notamment pour la wifi (+ 20 000 euros). Ces augmentations sont compensées par l'arrêt d'actions ponctuelles financées dans le budget 2012, tels que le Livre Vert ou le Plan Stratégique de Développement Economique. Un projet de transfert des lignes de fonctionnement vers celles de l'investissement – tel que le document d'aménagement commercial, appartenant à présent au SCOT – permet également de compenser ces augmentations.

Les efforts de gestion sont réels mais saupoudrés car ils sont déclinés dans de nombreuses lignes budgétaires. Nous pouvons cependant noter la renégociation de contrats aboutissant à une diminution de 45 000 euros, notamment dans le secteur des déchets. Le chapitre 12 « charges de personnel » s'élève à 12 728 179 euros, à savoir une augmentation de 2,8 % par rapport à 2012. Je ne détaille pas les facteurs d'augmentation, constitués du Glissement Vieillesse Technicité ou GVT, de l'impact des recrutements décidés ou effectués en année pleine en 2012, de l'augmentation de 1,35 point du taux de la CNRACL et de la prise en charge directe des agents au titre de la protection sociale suite à l'évolution de la réglementation. Vous constaterez la baisse de la subvention du COS afin de compenser cette mesure. La prévision de recrutements de 15 contrats d'avenir est aussi un facteur de hausse du chapitre. Toutefois, la dépense de 300 000 euros pour les contrats d'avenir est compensée par des recettes à hauteur de 192 600 euros.

En tenant compte de ces éléments, le chapitre 12 est en hausse nette de 1,1 %. Je tiens à souligner que ce seuil – qui est exceptionnellement faible – est difficile à atteindre.

Afin de limiter l'augmentation de ce chapitre, des mesures de gestion importantes sont prises concernant la maîtrise des heures supplémentaires payées telle que la suppression de la plupart des renforts qui sont remplacés par des contrats aidés. Cette mesure représente un intérêt économique pour l'Agglomération mais contribue surtout à l'insertion professionnelle. De plus, il n'y aura aucune création de poste au-delà du quota que nous avons déterminé ensemble en 2012.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 8 146 305 euros, à savoir une hausse de 1,6 % par rapport au budget 2012. L'augmentation de ce chapitre provient d'une augmentation de 100 000 euros pour le SETOM. La hausse des tarifs a toutefois été tempérée grâce à la diminution des volumes traités.

La plupart des subventions sont reconduites. L'unique augmentation de subvention est allouée à la Mission Locale (15 900 euros) car cette somme correspond à un rattrapage progressif de l'Agglomération suite à un calcul de notre participation en rapport avec la population. Le COS diminue. Des redéploiements seront mis en œuvre dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la vie économique et de l'attractivité du territoire. Les subventions dans le domaine de l'emploi et de l'insertion sont restructurées. Ces éléments se traduisent par une diminution des inscriptions en dépenses.

La participation à « Normandie impressionniste » à hauteur de 20 000 euros n'est pas inscrite au budget car la manifestation n'a pas lieu en 2013. Par ailleurs, l'Agglomération développe de nouveaux partenariats ou consolide les liens déjà existants. Ces actions de partenariat concernent : la SAFER (25 000 euros), l'ALEC 27 (+33 700 euros), le Conseil général et les intercommunalités de l'Eure pour la création d'un outil de coopération territoriale (54 000 euros), Initiatives 27 autour d'une bourse à la création d'entreprises (30 000 euros).

Enfin, ce chapitre comporte la participation au budget annexe « mobilités durables » à hauteur de 1 480 000 euros. Cette participation est reconduite d'une année sur l'autre. Il faut aussi noter la participation à l'équilibre du budget annexe de la biopépinière, qui passe de 207 550 euros à 335 600 euros, afin d'amortir le bâtiment. En ce qui concerne la section d'investissement, il faut souligner les importants efforts de réduction des dépenses d'investissement par rapport aux projections présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Ainsi, la tranche 2013 du PPI représente désormais 20 614 608 euros de dépenses et 5 984 631 euros de recettes, hors FCTVA.

A noter : la réalisation des principales opérations prévues au PPI se poursuit, à savoir : le programme de voirie, le programme de renouvellement urbain et les aménagements en matière de tourisme. Ce budget permet aussi à l'Agglomération de poursuivre son action en matière d'habitat, de soutenir les projets des communes à travers les fonds de concours et d'impulser des actions nouvelles dans le cadre du Plan Stratégique de Développement Economique.

Il faut également tenir compte des dépenses suivantes : le remboursement du capital de la dette, de plus de 3 millions d'euros ; une créance de 26 080 euros nécessaire à l'équilibre du budget annexe du SPANC ; et une opération d'ordre de 356 640 euros. Les recettes suivantes sont également incluses au budget, il s'agit du FCTVA pour 2 125 000 euros, l'autofinancement brut de 5,9 millions d'euros, auquel s'ajoute le montant des subventions transférables évoqué ci-dessus, le portant donc à 6,2 millions d'euros.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 9 597 761 euros est nécessaire. Grâce aux efforts réalisés pour maintenir un niveau correct d'autofinancement et à l'amélioration du réalisme des prévisions budgétaires, notamment en termes de calendrier des opérations, le montant de l'emprunt est largement inférieur à celui de l'année dernière qui s'élevait alors à plus de 14 millions d'euros.

Avez-vous des questions avant que je poursuive et vous commente les budgets annexes ?

**M. Alain NOGAREDE**

Est-il normal que nous ne disposions pas du détail des subventions attribuées ? Or j'ai demandé le doublement de la subvention pour le festival Rock de 40 000 à 80 000 euros ? Cette mesure est-elle appliquée ?

**M. Thierry COT**

Les subventions seront étudiées lors du Conseil d'Agglomération du 13 février car cela sera urgent pour les trésoreries desdites associations. Monsieur NOGAREDE, les élus disposent d'un tableau de l'ensemble des subventions annexé au budget. Toutefois, seule une somme globale est inscrite à l'article comptable car les subventions ne sont pas encore individualisées.

**M. Jean-Paul LE VOURC'H**

Je souhaite intervenir à propos de la ligne budgétaire « infrastructures et patrimoine ». En effet, je constate avec étonnement le libellé suivant : « Travaux Terrain GEA-CCI Nétreville parcelle AR 603 pour 400 000 euros ». Est-ce à dire que nous avons des travaux en commun avec la CCI sur cette parcelle ?

**M. Thierry COT**

Monsieur LE VOURC'H, vous aviez exprimé un étonnement similaire l'année dernière, je vous réitère donc ma réponse. Il s'agit de l'aménagement d'une parcelle de l'Agglomération, proche de la CCI, mais située sur un terrain acquis par l'Agglomération en 2011. Cette parcelle est aménagée afin d'accueillir des entreprises.

**M. Jean-Paul LE VOURC'H**

S'agit-il de la parcelle revendue au président de la CCI ?

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Non.

**M. Michel CHAMPREDON**

Dans cette situation, les intitulés sont importants.

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Nous n'avons pas vendu de parcelle au président de la CCI. Cette parcelle permettra d'accueillir des entreprises. Les projets seront bientôt présentés.

**M. Michel CHAMPREDON**

Si nous avons vendu une parcelle au président de la CCI, cela aurait été étudié dans notre instance.

**M. Xavier HUBERT**

Je souhaite intervenir à propos des dépenses relatives au développement économique qui sont de 200 000 euros, alors que l'investissement avoisine les 20 millions d'euros. Elles représentent donc environ 1 % des investissements. Cette situation est inquiétante. S'agit-il d'une situation propre à 2013 ? Ce poste augmentera-t-il par la suite ? Je rappelle que nous avons financé un Plan Stratégique de Développement Economique à hauteur de 365 000 euros, et les très faibles perspectives de développement économique m'inquiètent. Il me semble que l'Agglomération a indiqué en 2010 qu'elle accentuerait ses efforts en ce qui concerne le développement économique. Cette volonté n'est pas traduite dans le budget.

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Un certain nombre d'actions ne sont pas inscrites dans ce chapitre. A titre d'exemple, le Plan Stratégique de Développement Economique est traduit par la ligne budgétaire « société de co-développement et participation au capital » pour un montant de 200 000 euros.

**M. Xavier HUBERT**

Cette ligne fait partie des 220 000 euros que j'ai précédemment cités.

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Absolument. Je souhaitais vous apporter cet élément de réponse suite à votre demande concernant les actions mises en place suite à l'étude du Plan Stratégique de Développement Economique. Des pépinières sont développées. L'une d'entre elles est inscrite au budget. Elle se situera dans le quartier de la Madeleine en zone franche urbaine, car nous avons fortement critiqué l'absence de volet économique lors de l'opération de renouvellement urbain de la Madeleine. Une autre pépinière est en travaux à Nétreville : elle est inscrite dans la ligne budgétaire traitant de la revitalisation de Nétreville. Une importante partie des investissements dédiés à l'activité économique figure dans les budgets annexes.

**M. Michel CHAMPREDON**

Absolument. De plus, le manque à gagner d'un million d'euros voté tout à l'heure constitue aussi un soutien à l'activité économique. Ces actions sont réparties dans plusieurs lignes budgétaires et mériteraient sans doute d'être l'objet d'une présentation plus globale afin de souligner l'action de l'Agglomération.

**Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Nous avons également renforcé nos équipes. La direction du développement économique et la délégation sont à présent au complet, ce qui n'était pas arrivé depuis le début de la mandature.

**M. Didier CRETOT**

Sauf erreur de ma part, il a été réaffirmé dans le Livre Vert que la cohésion sociale et territoriale en était la colonne vertébrale. Or les crédits de la cohésion sociale et territoriale n'ont pas été abondés des 50 000 euros qui avaient été sollicités. L'affirmation quant à l'importance du Livre Vert et la réalité budgétaire sont en contradiction. Nous devons récupérer au budget des opérations financées par la plateforme mobilité, dont la conséquence sera une diminution de la capacité à mener des actions liées à la cohésion sociale et territoriale. Je souhaiterais que cette position soit revue.

**M. Gérard SILIGHINI**

Compte tenu des difficultés de l'Agglomération, nous avons clairement affirmé il y a deux ans que les dépenses nécessaires au développement économique devaient être mises en exergue. Toutefois, le développement économique ne peut pas être limité aux 220 000 euros cités. Madame BUQUET-RENOLLAUD a rappelé l'existence des budgets annexes. L'ensemble des actions qui concourt au développement économique doit aussi être comptabilisé, à savoir, le soutien à l'université ou à une plateforme de transfert technologique, le soutien au tourisme, la structuration du territoire par l'Agglomération ou les travaux de voirie. Il faut analyser les dépenses à l'aune du résultat pour le développement et non additionner l'ensemble des dépenses « développement économique » en une ligne budgétaire.

**M. Thierry DESFRESNES**

Nous avons voté contre la délibération portant sur la CFE. Nous ne voterons pas contre ce budget, bien qu'il contienne des sujets qui fâchent, dont le premier est la CFE. Monsieur BIDAULT ayant largement expliqué notre position, je n'en décrirai pas à nouveau la teneur. J'anticipe la présentation des budgets annexes par Madame FESSARD en évoquant la question de l'augmentation du prix de l'eau, qui est le deuxième sujet qui fâche. Nous en avons déjà débattu et nous nous y étions opposés. Le dernier sujet, abordé à l'instant par Monsieur CRETOT, est celui de la cohésion sociale. Ce dernier me tient à cœur car il relève de ma délégation mais j'élargirai le sens de mon propos.

Je rappelle qu'un travail a été engagé depuis 2010 au sein de l'Agglomération, notamment avec des collègues de la première commission, des maires, etc. Nous avons travaillé avec ce groupe d'élus afin de dessiner les contours d'un projet politique en faveur de la cohésion sociale au titre de l'Agglomération. Ce sujet était nouveau. Le travail a été présenté et voté par notre instance, reconnaissant ainsi le travail fourni. Ce projet comportait évidemment un volet financier car ces sujets ont un coût. Or sa viabilité était consubstantielle à un effort financier de la part de l'Agglomération. Nous avons donc demandé une augmentation annuelle progressive à hauteur de 50 000 euros pendant 3 ans.

L'effort a été réalisé en 2012. Toutefois, pour 2013, la commission des finances s'y est opposée, avec l'appui du Bureau. La commission devra se contenter des 500 000 euros votés en 2012. Je rappelle que la cohésion sociale, qui est un sujet en développement, devra à présent prendre en charge des projets qui étaient portés par d'autres budgets, tels que le projet de la MJC « permis pour l'avenir » permettant à des jeunes de passer leur permis lorsqu'ils sont en incapacité de le faire par ailleurs ; ou le projet d'insertion économique de l'IFAIR. Ces projets représentent 30 000 euros, et donc, grèvent d'autant plus le budget de la cohésion sociale qui n'a pas obtenu l'augmentation de 50 000 euros. Je souhaitais vous informer de cette situation. Par ailleurs, la somme totale des projets déposés à l'Agglomération dans le domaine de la cohésion sociale excède déjà de 200 000 euros le budget de la commission.

Des choix devront être effectués et chacun devra prendre ses responsabilités. Nous sommes nombreux à affirmer que la cohésion sociale et territoriale est la colonne vertébrale de notre Livre Vert – cela figure même dans son préambule. Notre Président rappelle lui-même que la cohésion sociale devrait guider notre action, mais nous ne joignons pas la parole aux actes.

J'ai partagé mon sentiment et écrit au Président à ce titre. J'ai envoyé un dossier à l'ensemble de mes collègues du Bureau et du groupe de travail de la cohésion sociale. Force est de constater que rien ne bouge. Je tiens à souligner que je n'ai reçu aucune réponse à ma demande.

Cette situation pose question vis-à-vis du travail des élus, des services et des attentes de la population. J'élargis à présent mon propos. J'ai noté que l'Agglomération a offert 600 000 euros au titre de la CFE, et je saisis cette occasion pour préciser que ce « cadeau » a été augmenté de 50 000 euros, à savoir la somme précise demandée par le groupe de travail pour le budget de la cohésion sociale et territoriale.

L'Agglomération dégage un excédent de 5,4 millions d'euros et je rapproche cette somme aux 3,8 millions d'impôts que nous demandons aux familles. J'ai déjà exprimé ce constat et souligne que nous ne renions pas notre vote de 2010, lorsque l'impôt sur les ménages a été décidé. J'ai constaté le développement du partenariat avec l'ALEC 27, ou le versement d'une subvention de 54 000 euros – encore cette fameuse somme – afin de créer une Agence d'Urbanisme Départementale. Je ne suis pas opposé à ces initiatives, mais il serait faux d'affirmer que notre Agglomération ne dispose pas de 50 000 euros pour développer notre politique de cohésion sociale et territoire. Je tiens à attirer l'attention de tous sur ce point : soutenir le budget de la cohésion sociale aurait permis de rendre à nos concitoyens ce que nous lui avons prélevé à travers l'impôt. Cette mesure aurait dû faire partie de la redistribution des richesses de l'Agglomération. Dans ces conditions, et en pleine conscience, en mon nom personnel et au nom des délégués communistes et citoyens, nous ne pouvons pas voter ce projet de budget 2013. C'est pourquoi nous ne participerons pas à son vote.

#### **M. Serge BONTEMPS**

Je souhaite répondre à MM. CRETOT et DESFRESNES : la cohésion sociale est le thème de la première commission que je co-préside. Il existe d'autres commissions, dont celle du logement, et cette dernière est amputée de 200 000 euros. J'abonde dans le sens des propos tenus et confirme que nous réduisons nos dépenses. Le budget de ma commission est réduit au même titre, je pense, que les budgets de nombreuses autres commissions. Il faut s'en accommoder.

#### **M. Gérard SILIGHINI**

Je réponds à M. DESFRESNES : en effet, le nombre d'actions en direction de la cohésion sociale est toujours insuffisant. Toutefois, il n'est pas possible d'établir toute sorte de comparaisons, car, à mon sens, la CFE n'est pas un cadeau. J'ai au contraire eu le sentiment de rectifier une situation qui était injuste, sans tenir compte des débats à mener à l'échelle nationale. J'affirme également que le maintien de l'artisanat et des petits commerçants locaux représente aussi une forme de cohésion sociale.

Je n'accepte pas que la subvention accordée à l'Agence d'Urbanisme Départementale puisse être perçue comme de l'argent lancé par les fenêtres, car si cela n'a pas été énoncé de cette façon, les propos de M. DESFRESNES pouvaient être interprétés ainsi. L'objectif de l'Agence est de mettre en cohérence nos territoires, en faisant en sorte que les projets communs, tels que la ligne TGV ou les axes routiers, ne se concurrencent pas. L'Agence devra permettre un travail collectif sur ces questions pour que le Département existe en tant que territoire et ne soit pas simplement un lieu de passage pour la région parisienne. Il s'agit bien de développement économique, et je suis donc dérangé par l'opposition entre cohésion territoriale et Agence d'Urbanisme telle que l'a présentée M. DESFRESNES. J'abonde par ailleurs tout à fait dans son sens : le budget de la cohésion sociale devrait être conséquent. Toutefois, il n'est pas possible de dénigrer l'ensemble des autres actions de l'Agglomération à ce titre.

#### **Mme Christine FESSARD**

Ayant été citée, je souhaiterais préciser mon propos expliquant que nous avons un budget de fonctionnement en excédent. Soyez prudents quant à vos allégations car nous devons encore payer les investissements. Quant à la somme de 50 000 d'euros, elle n'est pas innocente. En effet, 60 000 euros économisés en fonctionnement nous permettraient de payer les intérêts d'1 million d'emprunts pour investissement l'année dernière. Il n'est pas souhaitable de n'évoquer que le fonctionnement, l'investissement doit aussi être pris en compte.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

J'apporterai des réponses succinctes suite à ces échanges. Tout d'abord, concernant la lettre que j'ai reçue, je n'ai pas répondu car je n'avais pas à le faire. La réponse est fournie par le Conseil en son ensemble, par les arbitrages de la commission des finances, du Bureau et de l'ensemble des commissions. Je ne désirais pas court-circuiter ce travail collectif. Les personnes contribuant à l'élaboration du budget savent que ce dernier ne résulte pas d'une décision individuelle. Nous sommes toujours frustrés du résultat car chacun souhaiterait être plus généreux envers son domaine de prédilection. La recherche de l'équilibre budgétaire un exercice complexe et incertain. Des compromis ont été recherchés dans un contexte difficile pour tous. M. BONTEMPS a rappelé les efforts de chaque vice-président quant à leur budget.



Un travail a certes été engagé au regard de la cohésion sociale et territoriale, mais la demande de la commission d'augmenter son budget de 10 % pendant 3 ans n'a pas de valeur contraignante pour le Conseil communautaire. Chaque commission ne peut pas décider et imposer son équilibre budgétaire ; et l'Agglomération ne peut se limiter à un rôle de « caisse enregistreuse » de l'ensemble de ces budgets. La commission cohésion sociale et territoriale ou CST a émis un souhait mais le contexte est très contraint par ailleurs.

Ensuite, je tiens à souligner que 300 000 euros de Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou CUCS de l'Etat s'additionnent aux 500 000 euros de budget de la commission CST, cette dernière dispose donc de 800 000 euros de subventions dans le cadre des PST. Il faut déjà noter que l'Agglomération est plus généreuse que l'Etat alors que lors de précédents débats, nous avons décidé que nous nous alignerions sur les montants des dotations de l'Etat car il n'était pas possible de consentir au désengagement de l'Etat. Nous étions censés réduire notre contribution proportionnelle à celle de la dotation d'Etat. Or nous avons augmenté notre contribution.

Enfin, la cohésion sociale ne se résume pas à une seule ligne budgétaire. La question sociale est en ce sens proche de la question économique précédemment évoquée : elle est présente dans le travail du PLIE, dans les dossiers de la conciergerie, de la pépinière la Pépite et dans les actions d'économie solidaire. Ainsi, nous embaucherons en 2013 des contrats d'avenir financés à hauteur de 75 % par l'Etat : cette action contribue aussi à la cohésion sociale. C'est un concept décliné dans plusieurs lignes budgétaires. Je rappelle que nous organiserons dans six mois un nouveau vote pour le budget supplémentaire. Il y a une vie après le vote du budget 2013 et nous nous adapterons en fonction des projets déposés dans le courant du premier semestre.

Je conclurai en précisant que cette attitude de « Monsieur Plus » est à éviter car l'ensemble des élus présents gèrent au plus juste leurs budgets, bien que nous souhaitions être plus généreux avec tout le monde.

#### **M. Thierry DESFRESNES**

J'apporte deux précisions suite à ces interventions : tout d'abord, concernant l'Agence d'Urbanisme, il semble que Monsieur SILIGHINI n'ait pas compris mes propos. Je n'y suis pas opposé sur le fond. Je soulignais que c'était l'occasion de mettre en relation deux projets équivalents.

Concernant la question de l'investissement, je rappelle que l'enveloppe du budget de la commission CST est bien de 500 000 euros et ne s'apparente pas à nos contributions au titre du CUCS. En effet, depuis 2011, notre commission a pris l'initiative de diminuer la participation de l'Agglomération au CUCS en l'ajustant aux montants versés par l'Etat. L'objectif de la diminution de cette participation au CUCS a été la création d'une enveloppe dédiée au financement de projets ne relevant pas de la politique de la ville car l'Etat, au titre du CUCS, souhaite en effet se recentrer sur les quartiers en politique de la ville. Cette enveloppe nous a permis de financer des projets émanant d'autres quartiers d'Evreux et d'autres secteurs. Nous sommes au cœur de la cohésion sociale de l'Agglomération et il est dommage que nous ne bénéficions pas du financement nous permettant de développer ces actions.

#### **Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD**

Afin de répondre à l'interpellation de Monsieur DESFRESNES, je préciserai que le budget de la cohésion sociale a été amputé en finançant des actions auparavant prises en charge par la plateforme « mobilité » afin de leur donner de l'ampleur. Ainsi, il ne s'agit pas que d'aide financière dans le cas de l'auto-école sociale. Cette dernière a un objectif économique – l'obtention du permis par des personnes en ayant besoin pour travailler – et un objectif social car les personnes ne font pas uniquement face à des difficultés financières pour obtenir leur permis. La mobilité est un des premiers freins à l'emploi. 2013 est une année de transition où nous avons besoin de solliciter l'enveloppe de la cohésion sociale afin de financer ces actions, dans l'attente de financements pérennes contenus dans le prochain programme de fonds européens. Nous mettons parallèlement en place des actions liées à l'emploi, telle que la pépinière, et je salue les embauches d'emplois d'avenir et le soutien à la Mission Locale qui concourt à la cohésion sociale.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Merci. Je cède à présent la parole à Madame FESSARD afin qu'elle présente les budgets annexes.

#### **Mme Christine FESSARD**

Nous traitons du budget de l'eau et de l'assainissement. L'année 2013 sera la première année de fonctionnement en année pleine des deux grands équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable). L'impact budgétaire en termes de coûts de fonctionnement et d'amortissements sera important.

Le budget 2013 est construit sur une année pleine de recettes puisque nous avons résorbé les importants retards de facturation. L'équilibre général du budget du service des eaux est présenté dans le tableau dont vous disposez. Les dépenses réelles de fonctionnement de la section de fonctionnement sont en diminution. Deux facteurs expliquent cette baisse : l'inscription en 2012 de dépenses imprévues en raison des aléas susceptibles d'intervenir sur le fonctionnement de l'UTEP et le reversement de redevance à l'agence de l'eau, neutre en dépenses et recettes. Vous disposez du détail des principaux postes et l'évolution de leur pourcentage qui atteint -7,4 % au total.

Toutefois, il faut noter une hausse de 4,5 % des charges à caractère général, notamment les dépenses d'énergie, et les autres dépenses de fonctionnement comme les analyses, ou la maintenance de l'UTEP. Les assurances augmentent aussi à hauteur de 30 000 euros. Nous avons une bonne maîtrise des charges de personnel.

En 2012, les charges exceptionnelles concernaient principalement les titres annulés sur exercices antérieurs. La forte hausse de 2013 provient de différents recouvrements sollicités par l'Agence de l'eau.

Conformément aux tarifs votés le 20 décembre 2012, les recettes de fonctionnement sont calculées sur la base d'un tarif hors taxes de 1,50 euro par mètre cube. Par souci de contenir la hausse du tarif, nous ne pouvons pas nous permettre de constituer de provisions pour risques et charges. Or, les dossiers d'indemnisation des personnes touchées par l'arrêté de protection des captages d'Arnières-sur-Iton devront être instruits. Ce point important mérite d'être souligné.

Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 5 114 450 euros. Elles concernent les postes suivants : réhabilitation des réseaux, dernières dépenses relatives à l'UTEP, travaux sur les réservoirs, les stations de pompage et la protection des captages, déploiement d'outils de radio-relève. Le remboursement du capital de la dette est de 1 647 000 euros. Des subventions d'équipement de 2 563 210 euros restent à percevoir au titre de l'UTEP, conformément aux conventions passées avec l'Agence de l'eau. La section d'investissement est équilibrée grâce à un emprunt de 2 286 752 euros.

Passons à l'équilibre général du budget du service assainissement. La section de fonctionnement est strictement à l'équilibre et ne dégage aucun autofinancement complémentaire au-delà de la dotation aux amortissements réglementaire. Les principales évolutions aboutissent à une hausse de 8 % au total.

Le budget subit des hausses importantes de budget à budget en raison de l'impact de la mise en fonctionnement du CTEU. Il convient de rappeler que le budget prévisionnel 2012 a déjà dû être ajusté grâce à des décisions modificatives apportées au budget supplémentaire, à hauteur de 320 000 euros supplémentaires.

Les augmentations les plus notables concernent les dépenses énergétiques, la maintenance, les primes d'assurances, les fournitures de consommables et les frais d'analyse de laboratoire et les services extérieurs divers. La masse salariale subit le GVT, l'impact en année pleine des nécessaires recrutements décidés en 2012 pour assurer le bon fonctionnement du CTEU, ainsi que la hausse de la CNRACL. Ce budget est équilibré sur les bases des recettes de branchement en hausse, conformément aux dispositions adoptées en conseil du 20 décembre, des recettes de vente d'électricité à EDF estimées à 80 000 euros, l'instauration le plus rapidement possible en début d'année de la FPAC, un tarif du mètre cube assaini de 2,26 euros décidé le 20 décembre 2012.

Les dépenses réelles d'équipement de la section d'investissement s'élèvent à 7 428 180 euros. Elles concernent principalement la réhabilitation des réseaux à hauteur de 4 153 000 euros, la suite des opérations relatives au CTEU, et notamment la démolition de l'ancienne station d'épuration, à hauteur de 1 508 880 euros, la mise en place des systèmes de mesures permanents à hauteur de 425 000 euros les mesures spécifiques de protection des captages, pour 150 000 euros.

Le remboursement du capital de la dette est de 2 786 000 euros. Il est couvert à hauteur de 334 000 euros par le budget principal par l'inscription d'une recette à due concurrence, conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 millions d'euros souscrite initialement, à des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

Des subventions d'équipement de 4 259 658 euros sont prévues, principalement au titre de la participation de l'Agence de l'eau et du Conseil général à la construction du CTEU. Le FCTVA est estimé à 1 150 000 euros. La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 2 786 000 euros.

La section de fonctionnement du SPANC est à -15,8 %. La section est équilibrée à hauteur de 177 720 euros. La section de fonctionnement dégage un autofinancement brut de 26 920 euros. Les dépenses évoluent peu. La baisse de la masse salariale est due à la rectification d'erreurs de 2012. Les recettes sont calculées au plus près de la réalité en tenant compte de la campagne de contrôle programmée.

Les dépenses d'investissement de la section d'investissement sont de 1 330 300 euros et comprennent 7 100 euros de petit équipement et 1 323 200 euros de travaux pour le compte de tiers, dont le calcul est très précis. Les recettes proviennent des subventions de l'Agence de l'eau, du Département, et de la participation des usagers. Toutefois, elles ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des dépenses et une avance complémentaire du budget principal à hauteur de 26 080 euros doit être prévue. Je précise que la permanence d'année en année d'avances du budget principal à ce budget annexe, même si elle est cette année beaucoup plus réduite, pose le problème de leur remboursement ultérieur. Il conviendra en effet de mettre en place un échéancier de remboursement afin d'éviter que ces avances soient requalifiées en subventions, lesquelles sont interdites. Or, en l'état, le budget annexe du SPANC ne dégage pas de capacité de remboursement.

Le budget annexe de la bio-pépinière comporte une section de fonctionnement avec les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment estimées à 114 950 euros, et donc en baisse de 5 % pour 2013.

Les charges financières s'élèvent à 134 000 euros. Il est indispensable de commencer à amortir le bâtiment en 2013 à travers une dotation de 240 767 euros. Compte tenu de l'ensemble de ces opérations, le total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à 513 278 euros. Les loyers sont quant à eux estimés à 87 350 euros. La quote-part de subventions transférée représente 90 328 euros. La différence de 335 600 euros doit être couverte par la participation du budget principal.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 264 328 euros. Elle comporte le remboursement du capital de la dette pour 173 000 euros, une réserve pour petit équipement de 1 000 euros, et l'amortissement des subventions d'équipement pour 90 328 euros. Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements et du virement complémentaire de la section de fonctionnement.

Vous disposez de l'équilibre général du budget « mobilités durables ». La section de fonctionnement augmente de 0,7 %. L'augmentation des charges à caractère général est ponctuelle : elle est due à une inscription de 48 000 euros pour travailler au renouvellement de la délégation de service public. Les autres charges concernent la participation à trois SIVOS et l'augmentation de la subvention forfaitaire d'exploitation. En recettes, l'impact en année pleine de l'augmentation du versement transport décidée en 2012 est anticipé. La participation du budget principal est reconduite à l'identique à hauteur de 1 480 000 euros, ainsi que je l'ai déjà signalé. La subvention pour transports scolaires est comprise dans les recettes.

En revanche il n'est pas prévu de produits exceptionnels en 2013 puisque le principe du reversement de dividendes a été annulé. Les dépenses réelles d'équipement de la section d'investissement s'élèvent à 5 323 622 euros et concernent le TCSP, les aménagements pour les bus, l'acquisition de bus, pour 910 000 euros et l'acquisition de divers matériels au service des voyageurs pour 286 000 euros. Le remboursement du capital de la dette est de 434 030 euros. Enfin, une opération d'ordre est prévue à hauteur de 408 036 euros.

En recettes, des subventions d'équipement de 283 020 euros de la Région sont prévues, principalement au titre de l'équipement billettique et des études du TCSP. La récupération de TVA génère une recette réelle de 418 086 euros. Il est à noter qu'une demande de subventions auprès de la Région, du Département et de l'Europe va être réalisée début 2013 pour les travaux du TCSP. Ces éventuelles recettes ne sont pas inscrites au budget prévisionnel. La section d'investissement est équilibrée par un emprunt de 3 208 679 euros.

Je vous rappelle qu'il existe une gestion de stock pour les autres budgets annexes. Le chapitre 6.1 contient les principales recettes foncières attendues pour 2013, à savoir deux tranches pour la ZAC du Long Buisson à hauteur de 2 205 000 euros et de 660 306 euros. Il est attendu 936 000 euros de la ZAC de la Rougemare et 3 161 688 euros de la ZAC du Vallon Fleuri.

Les principales actions sont importantes en ce qui concerne le volet économique cité plus en amont. Des opportunités d'acquisitions sont envisagées pour la zone des Longs Champs et du Floquet à Sacquenville à hauteur de 725 000 euros pour l'ensemble. Un portage par l'EPFN sera sollicité pour les acquisitions éventuelles au parc des Surettes.

Au chapitre des autres actions, on note que des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation d'études sur la Rougemare, La Fosse au Buis et Le Floquet, les Surettes, Miserey, Cracouville, Cambolle et Le Vallot. Un diagnostic archéologique préalable aux travaux doit être réalisé sur la zone de Gauville-Parville.

D'importants travaux – estimés à 2 millions d'euros – sont prévus pour la ZAC de Cambolle, notamment sur les ouvrages hydrauliques et l'éclairage public. Une consultation en vue d'un accompagnement comptable et financier à la gestion des budgets annexes des zones est en cours. Nous avons ouvert les enveloppes, nous décrivons la situation telle qu'elle est actuellement. Cette mission menée au 1<sup>er</sup> semestre 2013 devra permettre de mieux anticiper les bilans de ces opérations et de définir une stratégie de financement sur le long terme, notamment en matière de recours, ou non, à l'emprunt, ainsi que l'avaient requis la commission et la sous-commission des finances.

### **M. Serge Le BEC**

Je découvre ce budget. En tant que suppléant, je participe à peu de commissions et je découvre donc souvent les dossiers « sur table ». J'aimerais les recevoir de la même façon que mes collègues à la vue de mon implication dans l'Agglomération.

Je n'ai pas de crainte à voter ce budget et j'ai même de l'espoir car il va de l'avant. Il comporte des dimensions d'attractivité économique forte pour l'Agglomération. Je remercie les services et les élus qui ont participé à son élaboration. J'entends parmi les amis de la majorité d'Evreux, notamment de la part du groupe communiste, un discours assez plaintif et régressif. Ces élus ne votent pas le budget et ne participent pas avec le reste des élus à la construction de l'exercice budgétaire qui devrait susciter un espoir que nous devrions tous porter.

Une vie politique d'élu se déroule sur plusieurs années. Ce budget 2013 s'inscrit dans le cadre d'un budget pluriannuel d'investissement que nous avons adopté afin que toutes les populations de l'Agglomération soient soutenues. Je souhaite aborder trois points : la CFE, sur laquelle les services et les élus de la commission des finances ont travaillé à partir des bases fiscales énoncées dans la loi de l'ex-majorité gouvernementale. Cette loi n'est d'ailleurs pas encore revue comme nous le souhaitons.

La plupart des Agglomérations ont voté des motions exigeant une refonte de la fiscalité des entreprises en ce qui concerne la base sur la valeur ajoutée. Une nouvelle base permettrait un calcul plus juste de la CFE.

Concernant l'eau, je rappelle que nous devons payer des équipements construits sur le long terme, avec l'espoir que les conditions de sécurité et d'hygiène de l'eau soient les meilleures possibles. Nous sommes en bonne voie et il faut poursuivre les efforts.

Nous pouvons être mécontents de la hausse des prix de la distribution de l'eau et de l'assainissement, mais nous pouvons réfléchir à une tarification spécifique pour les 100 premiers mètres cubes d'eau consommés qui seraient bon marché, sachant que les mètres cubes suivants seraient plus chers, incitant ainsi la population à contrôler sa consommation. Des « chèques-eau » de 150 euros pourraient être donnés aux populations les plus précaires. Il en existe des exemples en France.

Concernant la cohésion sociale, vous avez rappelé l'essentiel Monsieur le président. L'ensemble des leviers économiques de l'attractivité du territoire contribue à la cohésion sociale car l'emploi permet de payer ses factures et d'être autonome, restant ainsi le premier facteur de cohésion sociale. Il faut analyser la situation avec espoir et j'espère que nos amis communistes et citoyens voteront avec nous ce budget avec espoir et non avec crainte.

#### **M. Alain NOGAREDE**

Un élément est récurrent dans le budget proposé : il s'agit du montant des investissements prévus. L'année dernière, nous avons été performants car nous avons réalisé 55 % de l'investissement. Je m'interroge quant à la possibilité d'affiner ce montant afin d'être au plus près de la réalité. Cela nous permettrait d'obtenir un budget pour lequel seulement 7 millions d'euros de nouveaux emprunts seraient nécessaires pour atteindre l'équilibre, au lieu des 9,5 millions actuels. D'autant plus que nous savons que des décisions modificatives et des transferts entre lignes budgétaires peuvent être réalisés en cours d'année. Cela me gêne d'avoir un tel montant d'investissement car leur taux de réalisation avoisinera probablement les 60 %. Je souligne la présence des 2 millions d'euros récurrents pour les fonds de concours, qui ne sont jamais atteints.

Je suis gêné par le chapitre 65 pour lequel il est inscrit 8,1 millions d'euros. La description de son contenu est la suivante : 3,7 millions sont attribués au SETOM, mais le reste servirait à des subventions dont les montants ne sont pas précisés, de même que les organismes à qui nous les attribuerions. Or les montants concernés sont importants. Le manque à gagner de 500 000 euros de la CFE a été largement évoqué et je suis gêné par ce vide d'informations pour de telles sommes. Je m'abstiendrai sur ce budget du fait des deux raisons susmentionnées.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

C'est dans l'ordre des choses, si j'ai bien compris.

#### **M. Christian De LANGHE**

Mon intervention portera sur un article paru au journal de l'Agglomération. En effet, un article traite du prix de l'eau, il est pertinent et bien écrit, mais j'ai relevé l'erreur suivante : « l'usine de traitement de l'eau assure la production d'eau pour 68 000 habitants », alors que l'Agglomération compte environ 82 000 habitants. Est-ce à dire que la facturation d'une partie de la population ne correspond pas au service qui lui est rendu ?

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Je vous remercie pour cette remarque et cède la parole à Gaston GAUDEMER.

#### **M. Gaston GAUDEMER**

J'approuve tes propos : l'article est effectivement bien écrit. Tu as raison, l'ensemble des communes ne sont pas distribuées par l'UTEP, notamment les quartiers nord. Toutefois, l'eau est la même pour tout le monde. En cas de réparation pour un secteur, c'est bien l'ensemble des abonnés qui paie.

#### **M. Christian De LANGHE**

L'eau livrée ne correspond pas à la qualité de l'eau facturée. L'eau est potable, entendons-nous bien, mais il est facturé un service qui n'est pas rendu.

#### **M. Gaston GAUDEMER**

L'eau est tout de même de qualité, les analyses sont réalisées. Que l'eau soit filtrée par l'UTEP ou directement livrée, je ne comprends pas où est le problème.

#### **M. Michel CHAMPREDON**

Je donne la parole à M. COT afin qu'il apporte un éclairage technique.

#### **M. Thierry COT**

Les forages qui desservent l'UTEP à Arnières-sur-Iton n'alimentent pas l'ensemble des habitants de l'Agglomération. Toutefois, l'interconnexion des différents réseaux – celui du GEA avec d'autres collectivités, car nous achetons de l'eau pompée et traitée ailleurs – peut générer un prix de l'eau achetée plus élevé que celui de l'eau produite avec l'UTEP. Ces dépenses d'achat d'eau à d'autres producteurs sont réparties dans le réseau.

#### **M. François BIBES**

Beaucoup de chiffres ont été cités et ce débat est passionnant. Je souhaite toutefois vous livrer une citation d'Antoine de Saint-Exupéry : « eau, tu n'as ni goût, ni parfum, ni arôme, tu n'es pas nécessaire à la vie, tu es la vie. »

## M. Michel CHAMPREDON

Tu signifies que l'eau a un coût mais qu'elle n'a pas de prix. Je soumetts la délibération numéro deux fixant les taux, dont celui de la CFE. Qui est contre ? 1. Qui s'abstient ? D'accord.

### Le Conseil d'Agglomération :

☞ **FIXE** (moins 1 voix contre) pour l'année 2013 :

- le taux de la taxe sur le Foncier bâti à **2,98 %**,
- le taux de la taxe sur le Foncier non bâti à **7,39 %**,
- le taux de la Taxe d'habitation à **8,82 %**,
- le taux applicable à la Cotisation Foncière des Entreprises à **24,95 %**,
- le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **12,15 %**

## 3 – Budget primitif 2013

### M. Michel CHAMPREDON

Nous votons à présent la délibération numéro 3 amendée. Vous disposez des amendements sur table. Qui ne participe pas au vote ? 6. D'accord. Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 13.

### Le Conseil d'agglomération :

☞ **ADOpte** (6 élus ne prennent pas part au vote, 13 abstentions et 2 voix contre) le Budget primitif 2013, arrêté à la somme, en dépenses, de **238 823 387 €** se répartissant ainsi qu'il suit :

	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
BUDGET PRINCIPAL	27 112 328 €	64 894 628 €	92 006 956 €
SERVICE DES EAUX HTVA	6 761 450 €	11 398 085 €	18 159 535 €
SERVICE ASSAINISSEMENT	15 214 180 €	10 636 680 €	25 850 860 €
SPANC	1 330 300 €	177 720 €	1 508 020 €
MOBILITES DURABLES	6 165 688 €	9 406 770 €	15 572 458 €
CONSTRUCTION LOCATION BIENS IMMOBILIERS HTVA	0 €	0 €	0 €
CITE ARTISANALE HTVA	0 €	0 €	0 €
PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA	264 328 €	513 278 €	777 606 €
<b>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES</b>	<b>56 848 274 €</b>	<b>97 027 161 €</b>	<b>153 875 435 €</b>
<b>ZONE D'ACTIVITÉS HTVA</b>			
ZAC du LONG BUISSON	10 152 000 €	11 600 000 €	21 752 000 €
ZAC du LONG BUISSON 2	7 044 720 €	7 712 026 €	14 756 746 €
ESPACE d'ACTIVITES de la ROUGEMARE	1 953 800 €	2 929 800 €	4 883 600 €
ZAC la FOSSE AU BUIS	92 076 €	92 076 €	184 152 €
LOTISSEMENT de la GARENNE 1 EXTENSION	0 €	0 €	0 €
LOTISSEMENT de la GARENNE 2	0 €	0 €	0 €
ZONE d'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	193 053 €	193 053 €	386 106 €
ZAC de CAMBOLLE	10 158 826 €	10 037 826 €	20 196 652 €
ZONE d'ACTIVITES MISEREY	276 911 €	276 911 €	553 822 €
ZONE d'ACTIVITES des CASTELLIERS	0 €	0 €	0 €
ZONE d'ACTIVITES de CRACOUVILLE	100 000 €	117 500 €	217 500 €
ZAC du MONT DE PIERRE	0 €	0 €	0 €
ZA LES LONGS CHAMPS	502 000 €	502 000 €	1 004 000 €
ZA GAUVILLE PARVILLE	425 000 €	425 000 €	850 000 €
ZA SAINT LAURENT GUICHAINVILLE	0 €	0 €	0 €
ZA LE FLOQUET SACQUENVILLE	275 000 €	275 000 €	550 000 €
<b>ZONES D'HABITAT HTVA</b>			
ZAC DU CENTRE DE BOURG ST SEBASTIEN DE MORSENT	85 000 €	85 000 €	170 000 €



	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	7 983 650 €	10 953 338 €	18 936 988 €
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	253 193 €	253 193 €	506 386 €
<b><u>SOUS TOTAL BUDGETS ZONES</u></b>	<b>39 495 229 €</b>	<b>45 452 723 €</b>	<b>84 947 952 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>96 343 503 €</b>	<b>142 479 884 €</b>	<b>238 823 387 €</b>

#### 4 – Exercice 2013 – Budget Primitif – Modification Révision d’AP/CP et d’AE/CP Création d’une AP/CP pour l’acquisition de bennes à ordures ménagères

**M. Michel CHAMPREDON**

Cette délibération porte sur des modifications des AP/CP. La parole est à Madame FESSARD.

**Mme Christine FESSARD**

Vous avez reçu ces modifications par courrier à votre domicile. Ces évolutions résultent d’une descente des opérations dans le temps, les sommes étant alors divisées, ou du financement anticipé et de la réduction des sommes.

**M. Michel CHAMPREDON**

Qui est contre ? Qui s’abstient ? 2. Je vous rappelle qu’il faut signer le budget avant de partir, y compris pour ceux qui ne l’ont pas voté. Je vous remercie pour la qualité du débat de ce premier Conseil d’Agglomération.

**Le Conseil d’Agglomération :**

☞ **ADOpte** (moins 2 abstentions) les ajustements ci-après d’Autorisations de programme/Crédits de paiement et d’Autorisation d’Engagement/Crédits de paiement (AP/CP et AE/CP) dans le cadre du Budget Primitif 2013 et **DECIDE** la création d’une AP/CP pour l’acquisition de bennes à ordures ménagères

**Budget Principal**

#### **AP/CP ESPACT – PRU de la Madeleine – Espaces d’Activités**

**Situation après le vote du BS 2012**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l’AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100112	ESPACT	2 063 413,33	34 926,90	556 044,73	817 729,74	654 711,96

**Situation après le vote du BP 2013**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l’AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100112	ESPACT	2 063 413,37	34 926,90	556 044,73	817 729,74	654 712

#### **AP/CP NTIC NET – ORU de Nétreville – Réseaux NTIC**

Suite à un ajustement du PPI, les crédits de paiements pour cette opération ont été recalés :

**Situation après le vote du BS 2012**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l’AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100115	NTIC NET	1 011 809,84	594	63 331	141 884,84	500 000	306 000

**Situation après le vote du BP 2013**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l’AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100115	NTIC NET	1 011 809,84	594	63 331	141 884,84	300 000	506 000

#### **Création AP/CP BOM – Acquisition de bennes à ordures ménagères**

Il est proposé, dans le cadre du Programme Pluri Annuel d’Investissement, d’inscrire les dépenses d’acquisition des bennes à ordures ménagères sur 5 ans, pour un montant global de 980 000 € se décomposant comme ci-après avec une gestion en AP/CP.

**Situation après le vote du BP 2013**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l’AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017
130102	BOM	980 000	180 000	200 000	200 000	200 000	200 000

**AP/CP SCOT PLH I – Evaluation et élaboration des documents SCOT et PLH**Situation après le vote de la DM 3 de 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014
120102	SCOTPLHI	129 408	41 143	81 747	6 518

Situation après le vote du BP 2013

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014
120102	SCOTPLHI	179 400	41 143	113 380	24 877

**AE/CP SCOT PLH – Evaluation et élaboration des documents SCOT et PLH**Situation après le vote de la DM 3 de 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
110102	SCOTPLH	48 558	0	10 974	34 594	2 990

Situation après le vote du BP 2013

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
110102	SCOTPLH	48 558	0	10 974	37 327	257

**Budget Eau****AP/CP RESEAU AEP – Renforcement et renouvellement des réseaux AEP**Situation après le vote du BP 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100201	RESEAU EP	14165 000	352725,14	1361906,92	3318 427,02	2 050 000	7 081 940,92

Situation après le vote du BP 2013

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100201	RESEAU EP	1416500	352725,14	1361906,92	3318 427,02	3 365 000	5 766 940,92

**Budget Assainissement****AP/CP CAPTARNEU – Protection des captages d'Arnières**Situation après le vote du BP 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100302	CAPTARNEU	5 821 000	70	10 977,52	191 786,38	5 618 166,10

Situation après le vote du BP 2013

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100302	CAPTARNEU	5 821 000	70	10 977,52	191 786,38	150 000	5 468 166,10

**AP/CP CTEU – Centre de Traitement des Eaux Usées**Situation après le vote du BP 2012

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100303	CTEU	77 400 98	18 962 559,19	39 407 235,70	14 787 066,11	4 243 337

**Situation après le vote du BP 2013**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100303	CTEU	74 665 741	18 962 559,19	39 407 235,70	14 787 066,11	1 508 880

**AP/CP MESURPERM – Mise en place des systèmes de mesures permanents****Situation après le vote du BP 2012**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100301	MESURPERM	1 140 000	10 957,96	14 926,08	524 565,96	589 550

**Situation après le vote du BP 2013**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100301	MESURPERM	1 140 000	10 957,96	14 926,08	524 565,96	425 000	164 550

**AP/CP REHARESEAU – Réhabilitation réseaux d'assainissement****Situation après le vote du BP 2012**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100304	REHARESEAU	1 087 000	308 363,40	538 144,89	480 690,31	1 800 000	341 658,40

**Situation après le vote du BP 2013**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100304	REHARESEAU	1 087 000	308 363,40	538 144,89	480 690,31	415 300	1 063 588,40

**Budget SPANC****AP/CP DIAG2010 – Diagnostic installations individuelles Phase 1 et 2****Situation après le vote du BP 2012**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
102302	DIAG2010	790 000	30 309,03	42 513,62	489 855,75	227 321,60

**Situation après le vote du BP 2013**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
102302	DIAG2010	790 000	30 309,03	42 513,62	489 855,75	100 000	127 321,60

**AP/CP REHAB2010 – Diagnostic installations individuelles Phase 1 et 2****Situation après le vote du BS 2012**

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
102301	REHAB2010	5 154 500	75 668,43	467 733,08	611 309,15	1 000 000
CP 2014	CP 2015	CP 2016				
1 000 000	1 000 000	99 789,34				

*Situation après le vote du BP 2013*

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
102301	REHAB2010	5 154 500	75 668,43	467 733,08	611 309,15	1 223 200
CP 2014	CP 2015	CP 2016				
1 000 000	1 000 000	776 589,34				

**Budget Mobilités Durables**

**AP/CP ACHATBUS – Acquisition de bus**

*Situation après les reports 2011 vers 2012*

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100401	ACHATBUS	3 930 510	1 199 109,61	1 052 196,80	668 714,70	1 010 488,89

*Situation après le vote du BP 2013*

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100401	ACHATBUS	3 830 021,11	1 199 109,61	1 052 196,80	668 714,70	910 000

La séance est levée à 20h36.